



Amélioration de la connaissance statistique des associations du champ jeunesse et sports

Tableau de bord statistique

Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire de Basse-Normandie



// Présentation des sources

► Source DADS (Déclaration Annuelle des Données Sociales) - INSEE

Unique source statistique permettant d'analyser les établissements et leurs effectifs salariés en France métropolitaine. Elle permet l'analyse des salaires et des emplois dans l'ensemble des secteurs privés et semi-public, y compris des services de l'Etat à caractère industriel et commercial (grandes entreprises), des collectivités territoriales et des hôpitaux publics. La **Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS)** est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, en application de l'article R243-14 du code de la Sécurité sociale (Décret du 24 mars 1972) et des articles 87.240 et 241 de la loi 51-711 du 7 juin 1951 du code Général des Impôts.

Le champ de l'exploitation des DADS par l'INSEE couvre l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, sauf :

- les activités extra-territoriales (division 99 de la NAF rév. 2).
- les établissements implantés à l'étranger employant des salariés qui relèvent de la sécurité sociale française, mais exerçant leur activité hors de France

POSTE NON ANNEXE, POSTE ANNEXE

Les utilisations les plus fréquentes des DADS concernent les postes **non annexes** seulement. Un poste est considéré dans les DADS comme non annexe ou " vrai emploi " s'il atteint certains seuils en termes de rémunération et de volume de travail. Dans le cas général et depuis 2002, si la rémunération nette est supérieure à 3 SMIC mensuels ou si la durée d'emploi dépasse 30 jours et 120 heures et 1,5 heures par jour, le poste est non annexe. Sinon, le poste est considéré comme annexe.

La proportion de postes annexes est d'environ 22%. Pour certains domaines particuliers (saisonnalité par exemple) la prise en compte de l'ensemble des postes est justifiée.

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

Depuis la validité 2009, la PCS (Profession et Catégorie Socioprofessionnelle) est codifiée selon la nomenclature PCS-ESE 2003 sur 4 positions à partir du libellé d'emploi déclaré par l'employeur.

REMUNERATION BRUTE

Elle comprend l'intégralité des sommes versées au salarié au titre de son contrat de travail, y compris intéressement et participation, avant toutes déductions de cotisations sociales obligatoires, CSG, CRDS.

► Source SIRENE (Répertoire des entreprises et des établissements de France) - INSEE

Ce répertoire dont la gestion est assurée par l'INSEE centralise les informations sur l'ensemble des entreprises et des établissements de France. Il permet notamment d'obtenir des informations individuelles sur les établissements : localisation, date de création, secteur d'activité

Sont inscrites au répertoire SIRENE toutes les personnes physiques ou morales :

- immatriculées au registre du commerce et des sociétés ;
- immatriculées au répertoire des métiers ;
- employant du personnel salarié ;
- soumises à des obligations fiscales ;
- bénéficiaires de transferts financiers publics.



Données de cadrage

Ensemble du champ Jeunesse et Sports

// Avant-propos

La définition du périmètre statistique du champ jeunesse et sport a fait l'objet d'un groupe travail partenarial piloté par la DRJSCS et la CRESS Basse-Normandie, associant les Directions départementales de la cohésion sociale (Calvados, Manche, Orne), la Région Basse-Normandie, Uniformation, le CRAJEP, la CPCA, le CROS et l'INSEE. La méthodologie est présentée dans le document « Guide Méthodologie » disponible en téléchargement sur le portail de la DRJSCS et de la CRESS Basse-Normandie. Les données ci-après concernent l'ensemble du champ associatif employeur de la jeunesse et des sports.

Dans le cadre de ce travail, deux sous-catégories ont également été définies pour l'analyse du secteur. Les tableaux de bord présentant les données détaillées sont également disponibles en téléchargement :

- **Les activités liées au sport** : clubs de sports, fédérations sportives (comités, ligues, etc.)
- **Les activités socio-culturelles et d'animation** : associations d'éducation populaire, centres de vacances, centres aérés, accueil de jeunes enfants

// Le champ jeunesse et sports dans le paysage associatif bas-normand

Le champ de la jeunesse et des sports se caractérise par un grand nombre de petites associations au regard de l'ensemble du secteur associatif régional. Alors qu'il représente 24,5% des établissements, le champ emploie 8,6% des salariés (7,6% rapporté en ETP). Ainsi, le nombre d'emploi moyen par association dans le champ jeunesse et sport bien en deçà de la tendance régionale observé pour l'ensemble des associations. Le nombre d'emploi par structures est particulièrement faible dans les activités liées au sport (2,5 emplois correspondant à 1,6 ETP) et il reste inférieur à la tendance régionale pour les activités socio-culturelles et d'animation (7,2 emplois correspondant à 5,6 ETP).

1.1 Poids du champ jeunesse et sports dans l'ensemble du secteur associatif employeur

	Nombre établissement	Effectif salarié	ETP	Masse salariale brute
Champ jeunesse et sport	839	3 348	2 395,6	55 163 367
Ensemble du secteur associatif employeur	3 422	38 937	31 407,2	744 080 575
Poids du Champ jeunesse et sport	24,5%	8,6%	7,6%	7,4%

Source : INSEE DADS 2009 – traitement CRESS Basse-Normandie. Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

1.2 Nombre d'emploi moyen par associations

	Nombre emploi moyen par association	Nombre d'ETP par association
Activités liées au sport	2,5	1,6
Activités socio-culturelles	7,2	5,6
Champ jeunesse et sport	4	2,9
Ensemble du champ associatif employeur	11,4	9,2

Source : INSEE DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie

1.3 Nombre de salariés sur nombre d'ETP

	Nombre de salariés / Nombre d'ETP
Activités liées au sport	0,63
Activités socio-culturelles	0,77
Champ jeunesse et sport	0,72
Basse-Normandie - Association	0,81
Basse-Normandie - ESS	0,84
Ensemble de l'économie	0,86

Source : INSEE DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie

On observe également une part plus importante d'emplois à temps partiels dans le champ de la jeunesse et des sports. Le rapport entre le nombre de salariés et nombre d'ETP s'établit à 0,72 pour le champ jeunesse et sport, contre 0,81 pour l'ensemble des associations.



1.4 Masse salariales brutes par ETP

	Masse salariale brute par ETP
Activités liées au sport	23 567
Activités socio-culturelles	22 711
Champ jeunesse et sport	23 027
Ensemble du champ associatif	23 691
Ensemble de l'ESS	26 774
Ensemble de l'économie	28 407

Source : DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie

Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

Les salariés du champ jeunesse et sports perçoivent une rémunération brute annuelle par ETP proche de celle des salariés des autres secteurs associatifs (23 027 euros contre 23 691 euros). Les rémunérations du secteur associatif restent en moyenne inférieures à celles attribuées dans le champ de l'économie sociale et solidaire (26 774) et dans l'ensemble de l'économie régionale (28 407).

// Chiffres clés champ jeunesse et sports

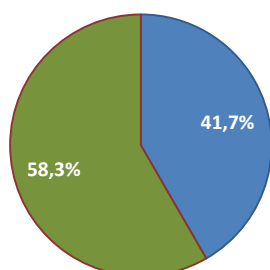
Le secteur de la jeunesse et des sports emploie **3 348 salariés** au 31 décembre 2009, soit 8,6% de l'emploi associatif salarié de la Région. Il représente près de **25% des associations régionales** avec 839 établissements recensés.

2.1/ Chiffres clés champ jeunesse et sports en Basse-Normandie

	Nombre établissement	Effectif salarié	ETP	Masse salariale brute
Activités liées au sport	569	1 395	885,03	20 857 119
Activités socio-culturelles	270	1 953	1 510,58	34 306 248
Champ jeunesse et sport	839	3 348	2395,61	55 163 367

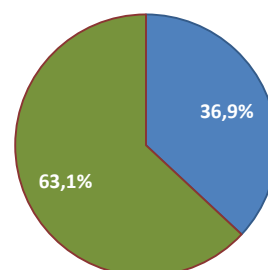
Source : DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie. Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

2.2/ Répartition des emplois au 31.12



■ 1 - Activités liées au sport ■ 2 - Activités socio-culturelles

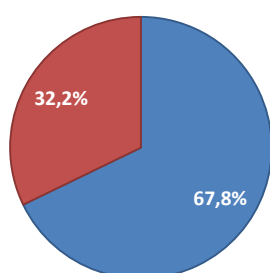
2.3/ Répartition des emplois en ETP



■ 1 - Activités liées au sport ■ 2 - Activités socio-culturelles

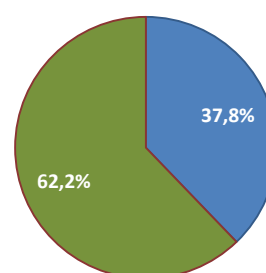
Bien que les associations exerçant des activités liées au sport soient les plus nombreuses (68% du champ jeunesse et sports), **les emplois sont majoritairement répartis dans les activités socio-culturelles et l'animation** (58% des emplois et 63% des ETP). Si la répartition de la masse salariale brute est relativement bien corrélée à celle des emplois en ETP, on observe cependant un écart de rémunérations en faveur des salariés exerçant dans les associations liées au sport.

2.4/ Répartition du nombre d'établissements



■ 1 - Activités liées au sport ■ 2 - Activités socio-culturelles

2.5/ Répartition de la masse salariale brute



■ 1 - Activités liées au sport ■ 2 - Activités socio-culturelles



// Localisation de l'activité

Cartographie des associations employeuses du champ jeunesse et sports en Basse-Normandie (cf. page 5)

Le tissu associatif dans le champ jeunesse et sports est relativement homogène sur le territoire régional. Seules certaines zones rurales plus éloignées des pôles urbains présentent un maillage un peu plus lâche.

Localisation des emplois et des rémunérations par département

	Effectif salarié	ETP	Masse salariale brute
14 - CALVADOS	1 787	1 217,10	29 448 438
50 - MANCHE	1 089	859,12	18 678 722
61 - ORNE	472	319,39	7 036 207
ENSEMBLE	3 348	2 395,61	55 163 367

Source : DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie

Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

Part des emplois et des rémunérations par département

	Effectif salarié	ETP	Masse salariale brute
14 - CALVADOS	53,4%	50,8%	53,4%
50 - MANCHE	32,5%	35,9%	33,9%
61 - ORNE	14,1%	13,3%	12,8%
ENSEMBLE	100,0%	100,0%	100,0%

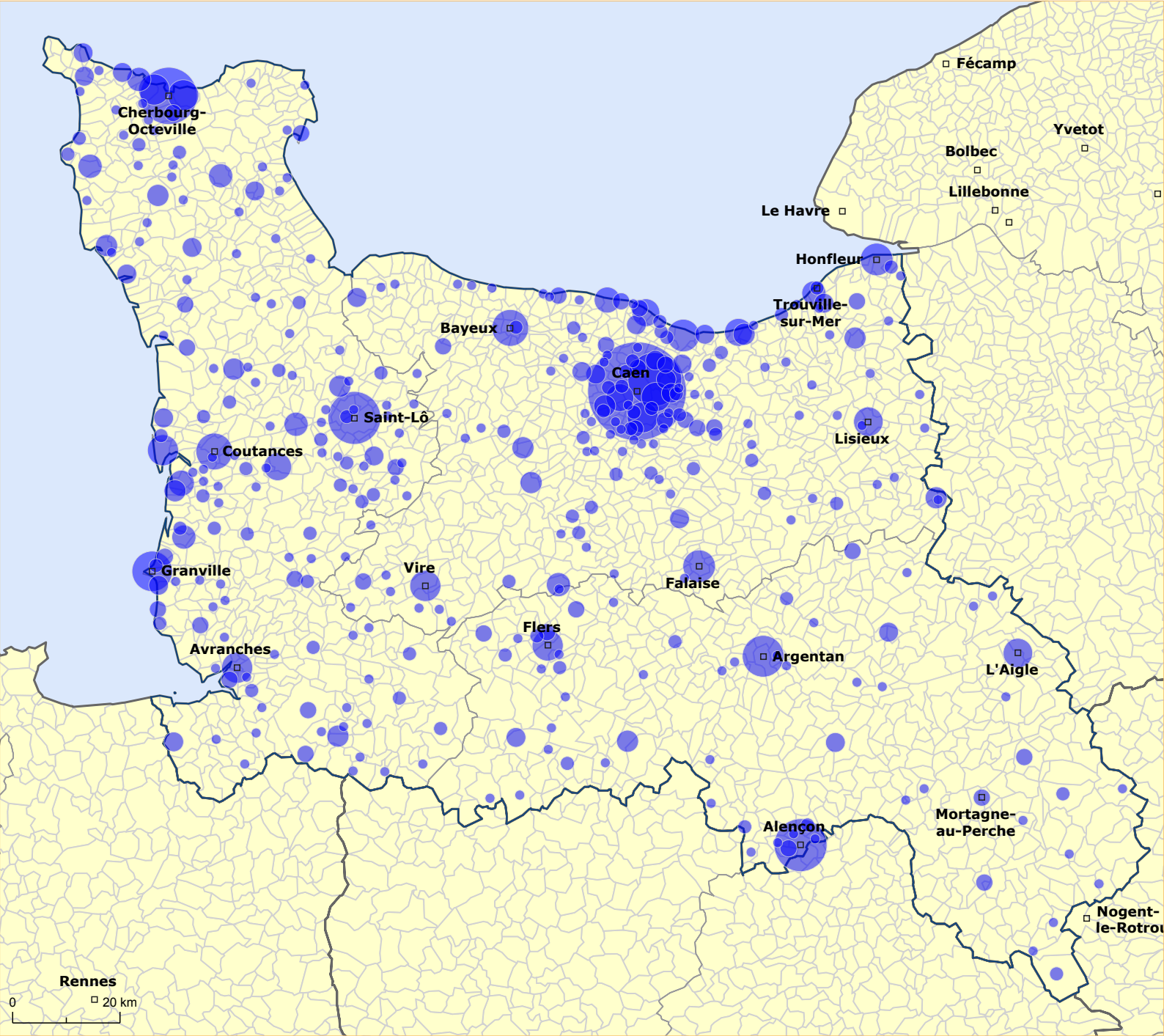
Source : DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie

Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

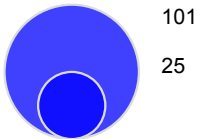
En comparaison avec le poids relatif occupé par l'emploi associatif tous secteurs confondus dans les départements bas-normands (Calvados : 46% ; Manche : 28% ; Orne : 26%), l'emploi salarié du champ jeunesse et sports est surreprésenté dans le Calvados (53%) et dans la Manche (34%), mais en retrait dans l'Orne (13%).



Les associations employeuses du champ jeunesse et sports en Basse-Normandie

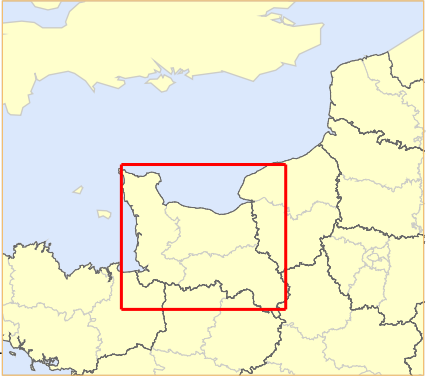


Nombre d'associations



source : INSEE SIRENE 2011 - Traitement CRESS BN

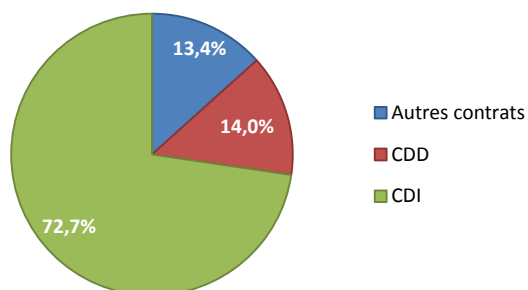
Situation



// Conditions de travail

La majorité des salariés « permanents » travaillant dans une association sont en CDI (73%) dans le secteur jeunesse et sports. Il faut cependant rappeler que le secteur se caractérise par une forte présence d'emplois saisonniers, non pris en compte dans ce graphique (cf. Source des données). Les femmes occupent plus souvent des emplois en CDI (74,9%) que les hommes (69,4%).

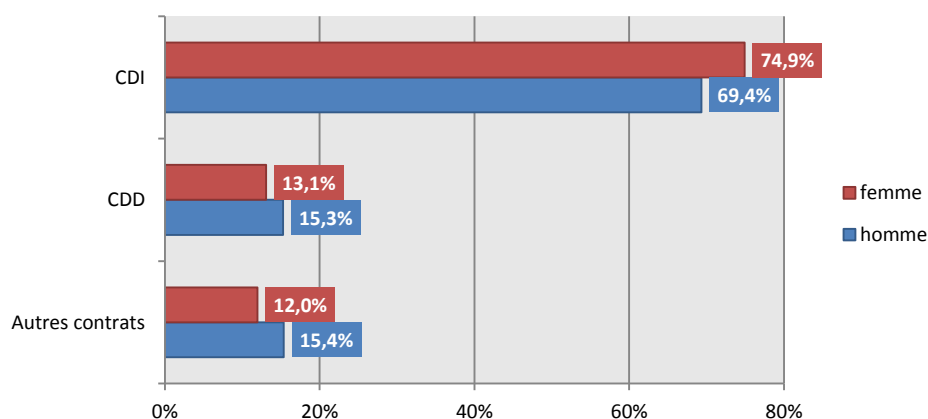
Répartition par contrats de travail



Source : DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie

Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

Répartition des contrats de travail par genre



Source : DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie

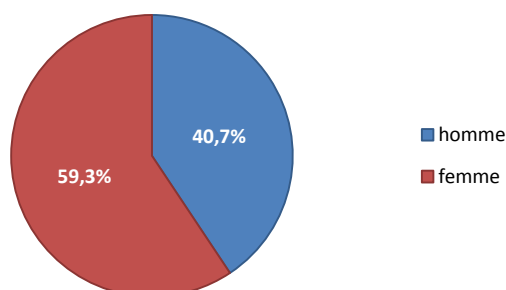
Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)



// Profil des salariés

Les emplois du champ jeunesse et sports sont majoritairement occupés par des femmes (60%). La répartition des emplois par tranche d'âge montre un âge moyen relativement jeune dans le secteur (entre 25 et 45 ans). Les moins de 25 ans apparaissent sous-représentés, cependant cette tranche d'âge exerce le plus souvent dans le cadre d'emplois saisonniers qui sont pris en compte que partiellement dans les données présentées. Les plus de 55 ans occupent 8,5% des emplois, soit 281 salariés.

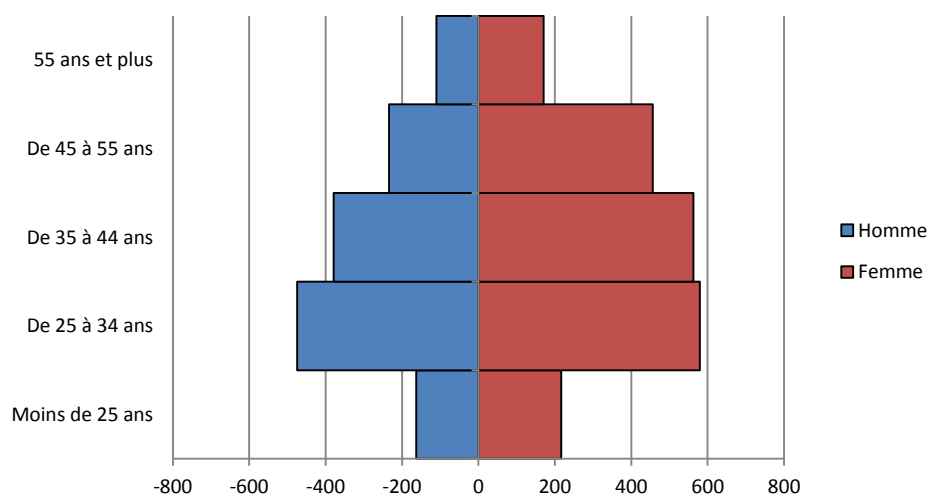
Répartition des salariés par genre



Source : DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie

Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

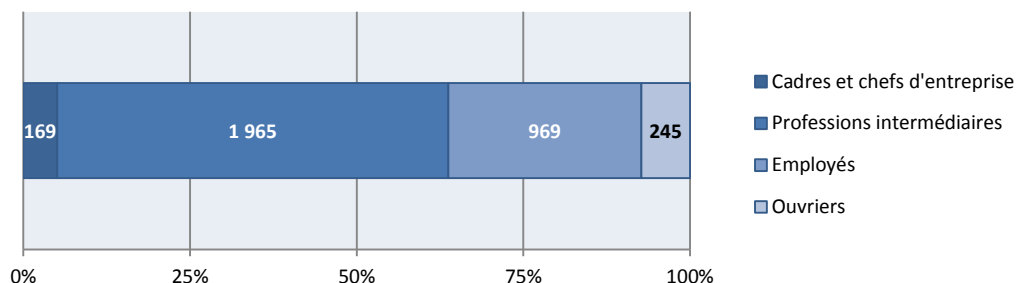
Répartition des salariés par tranche d'âge et par genre



Source : DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie

Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

Les emplois par catégorie socio-professionnelle (CSP)

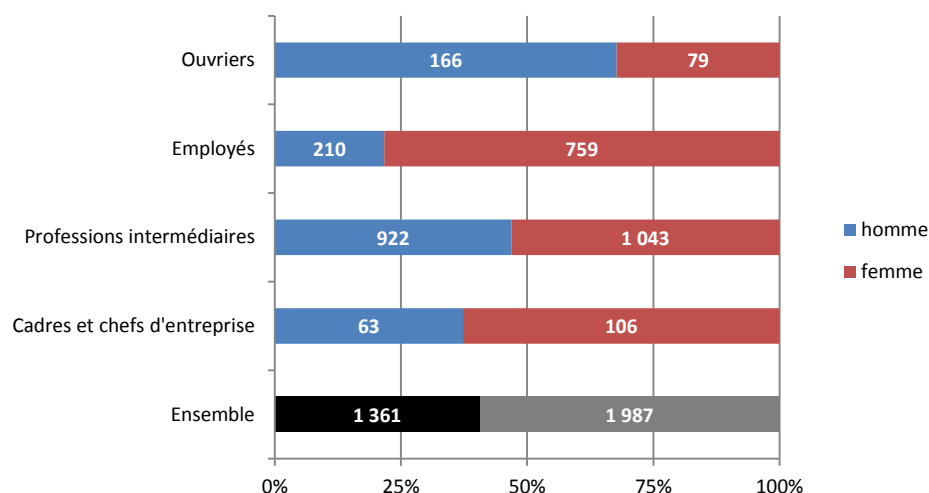


Source : DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie

Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)



Répartition des emplois par genre et par catégories socio-professionnelle (CSP)



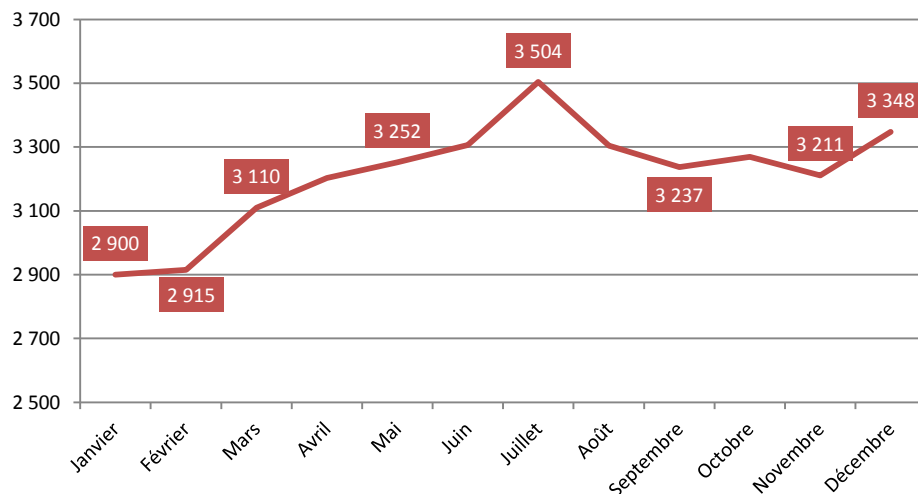
Source : DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie

Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

6/ Saisonnalité

Le secteur de la jeunesse et des sports est particulièrement sensible aux variations saisonnières de l'emploi : multisalariat et pluriactivité dans le domaine du sport, recours aux emplois saisonniers dans les activités socio-culturelles et d'animation. Les données présentées ci-après ne rendent pas compte dans leur totalité de l'effet de la saisonnalité, le champ couvert (postes non annexes) ne permettant pas d'apprécier l'ensemble des mouvements saisonniers (cf. Source de données).

Nombre d'emploi à la fin de chaque mois en 2009 – Ensemble du champ Jeunesse et Sports



Source : DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie

Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)



// Chiffres clés

Au 31 décembre 2009, la région Basse-Normandie comptait **569 établissements** associatifs employeurs dans le domaine des activités liées au sport, soit 2/3 des établissements du champ de la jeunesse et des sports. Avec **1 395 emplois** (885 ETP), ce domaine emploie près de 42% des salariés du champ jeunesse et sports (37% des ETP). Bien que plus nombreuses, les associations employeuses dans les activités liées au sport sont généralement de petites structures employant en moyenne 2,5 salariés (1,6 ETP).

Activités liées au sport :

- 569 établissements
- 1 395 emplois
- 2,5 emplois par établissements (1,6 ETP)

Type d'associations :

- Clubs de sports
- Fédérations, comités, ligues

Chiffres clés et comparaison à l'ensemble du champ

	Activités liées au sport	Champ jeunesse et sports	Part de la catégorie Activités liées au sport
Nombre d'établissement	569	839	67,8%
Effectif salarié	1 395	3 348	41,6%
ETP	885,03	2 395,61	36,9%
Masse salariale brute	20 857 119	55 163 367	37,8%
Masse salariale brute par ETP	23 567	23 027	
Effectif /ETP	0,63	0,72	

Source : INSEE DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie

Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

Chiffres clés par secteur d'activité

Secteur (NAF 700)	Nb établissement	Effectif salarié	Nb emploi moyen	ETP	Masse salariale
8551Z - Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	6	14	2,3	8,65	245 539
9311Z - Gestion d'installations sportives	30	100	3,3	73,07	1 993 352
9312Z - Activités de clubs de sports	503	1 239	2,5	769	17 952 083
9319Z - Autres activités liées au sport	7	11	1,6	7	120 530
9329Z - Autres activités récréatives et de loisirs	7	12	1,7	9,02	190 523
9499Z - Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	16	27	1,7	17,82	355 092
TT - Toutes Activités confondues	569	1395	2,5	885,03	20 857 119

S : secret statistique

Source : INSEE DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie

Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

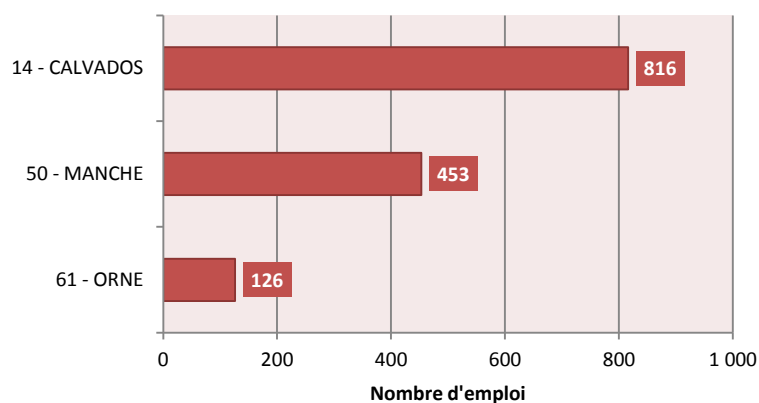
Au 31 décembre 2009, Pôle Emploi chiffrait l'emploi salarié total dans le champ du sport à 2 200 salariés, incluant les établissements du secteur privé lucratif. Mis en perspectives avec cette estimation, **l'emploi associatif représente donc environ 2/3 des emplois dans le domaine des activités liées au sport.**

// Localisation de l'activité

Cartographie des associations employeuses en Basse-Normandie (cf. page 3)

Le maillage des associations employeuses exerçant des activités liées au sport est dense en Basse-Normandie. Dans le Calvados, on observe une forte concentration d'associations dans le bassin de Caen, sur le littoral et dans les principaux pôles urbains du département. Dans la Manche, le tissu associatif est très homogène sur l'ensemble du territoire et s'accompagne d'une concentration plus forte dans les centres urbains. Pour l'Orne, les associations sont bien implantées autour des principaux pôles (Flers, Argentan, Alençon, L'Aigle), mais le tissu devient plus lâche en s'éloignant de ces zones.

Localisation des emplois par département

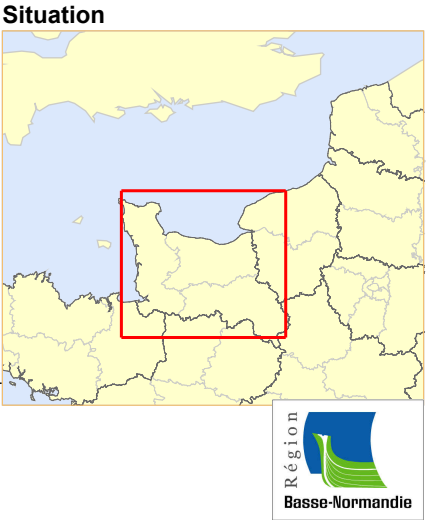
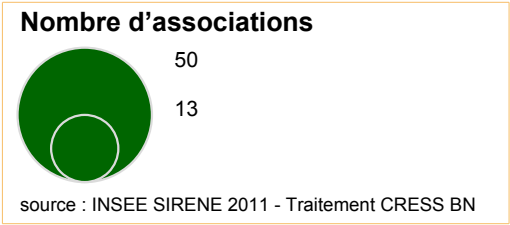
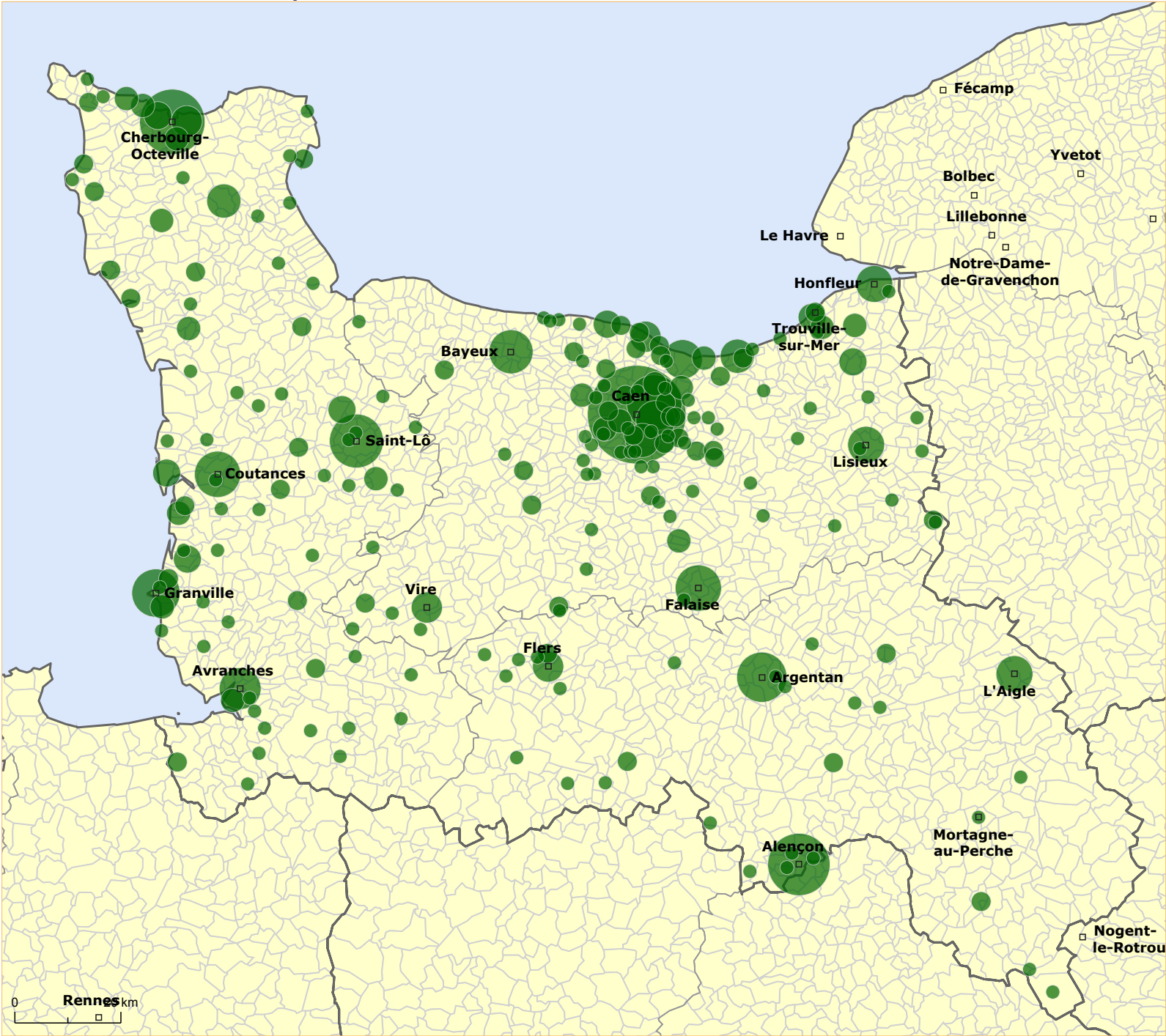


Source : INSEE DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie

Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

Le Calvados concentre à lui seul 58% des emplois du domaine. En comparaison avec le poids relatif occupé par l'emploi associatif tous secteurs confondus dans le département (46%), on observe une forte surreprésentation du Calvados dans le champ du sport. Le département concentre cependant **une part d'emploi importante dans les sièges régionaux des fédérations sportives**. Au regard du poids relatif de l'emploi associatif dans la Manche (28%), le domaine est bien représenté dans le département (32%). En revanche, la part occupée par les emplois sportifs dans le département de l'Orne (9%) est nettement inférieure à celle observée tous secteurs confondus (26%).

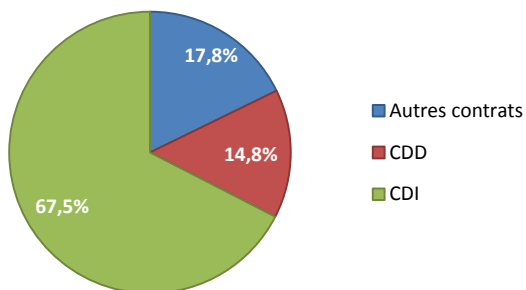
Activités liées au sport



// Conditions de travail

La plupart des salariés « permanents » exercent en CDI (67,5%). Comme pour l'ensemble du champ jeunesse et sports, l'activité de certaines associations dans le domaine du sport nécessite de recourir à des emplois saisonniers, non pris en compte dans ce graphique. Les femmes (72,7%) occupent davantage de postes en CDI que les hommes (64,3%).

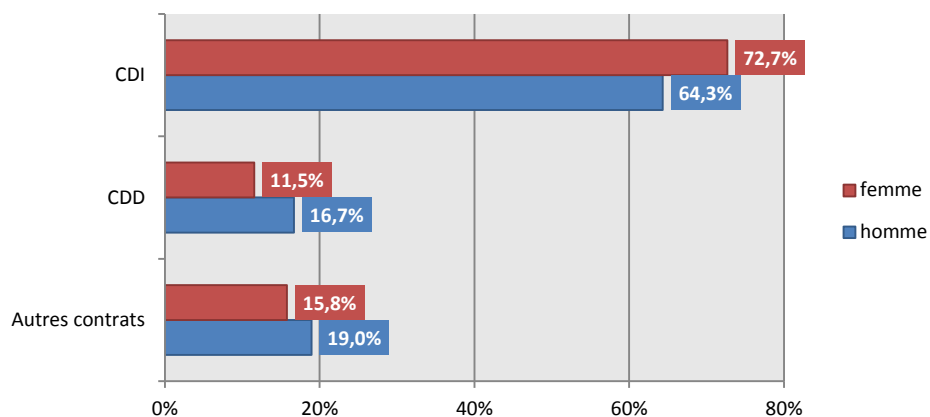
Répartition par contrats de travail



Source : INSEE DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie

Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

Répartition des contrats de travail par genre



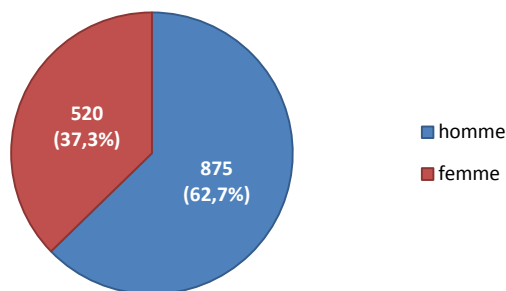
Source : INSEE DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie

Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

// Profil des salariés

Contrairement aux activités socio-culturelles et d'animation, les emplois liés au sport sont principalement occupés par des hommes (63%). La répartition des salariés par tranche d'âge fait apparaître **une part faible des salariés âgés de plus de 55 ans (8,5%)**. Au regard des problématiques d'anticipation de départs à la retraite rencontrées dans les associations pour d'autres secteurs d'activités, le domaine des activités liées au sport est plutôt préservé. Une étude¹ menée par la CRESS Basse-Normandie montre que les salariés âgés de plus de 50 ans représentent 25,3% des emplois en 2009, ceux âgés de plus de 55 ans représentent 11,6% des effectifs salariés.

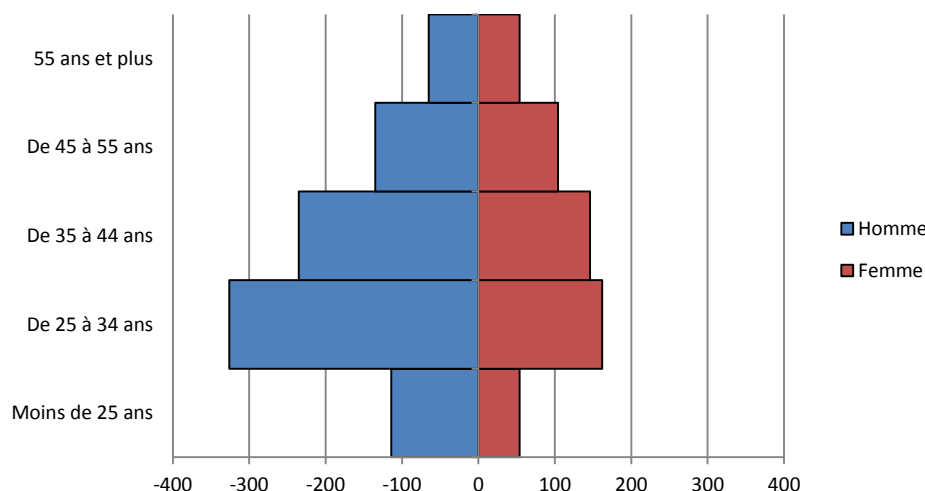
Répartition des salariés par genre



Source : INSEE DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie

Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

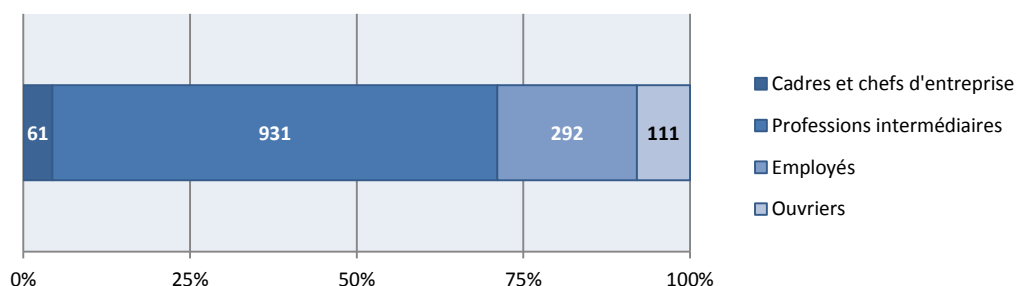
Répartition des salariés par tranche d'âge et par genre



Source : INSEE DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie

Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

Les emplois par catégorie socio-professionnelle (CSP)



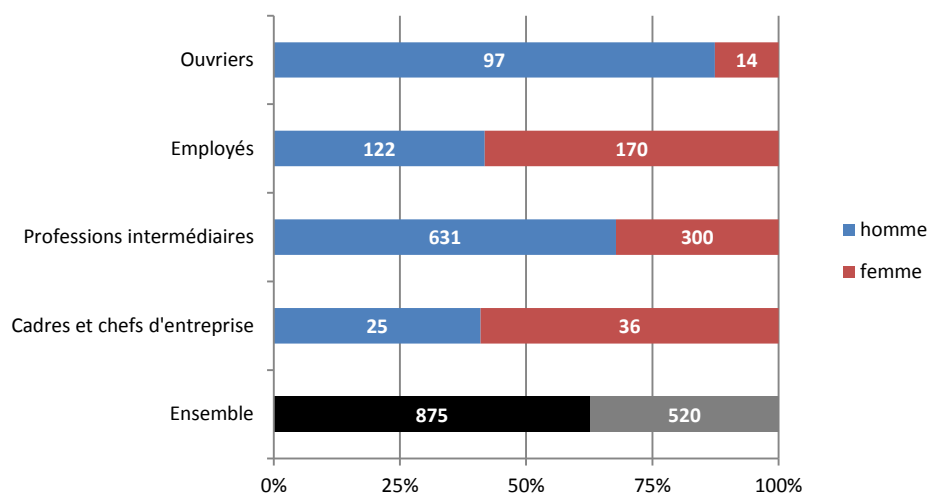
Source : INSEE DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie

Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

¹ Les séniors et l'emploi dans l'économie sociale et solidaire en Basse-Normandie – Observatoire régional de l'ESS - CRESS Basse-Normandie – septembre 2009

La proportion des professions intermédiaires (66,7%) est plus importante dans le domaine des activités liées au sport que dans l'ensemble du champ jeunesse et sports (58,7%), au détriment des emplois de cadres et d'employés moins nombreux. En proportion, les femmes (6,9%) sont plus présentes sur les fonctions d'encadrements que les hommes (2,9%).

Répartition des emplois par genre et par catégories socio-professionnelle (CSP)



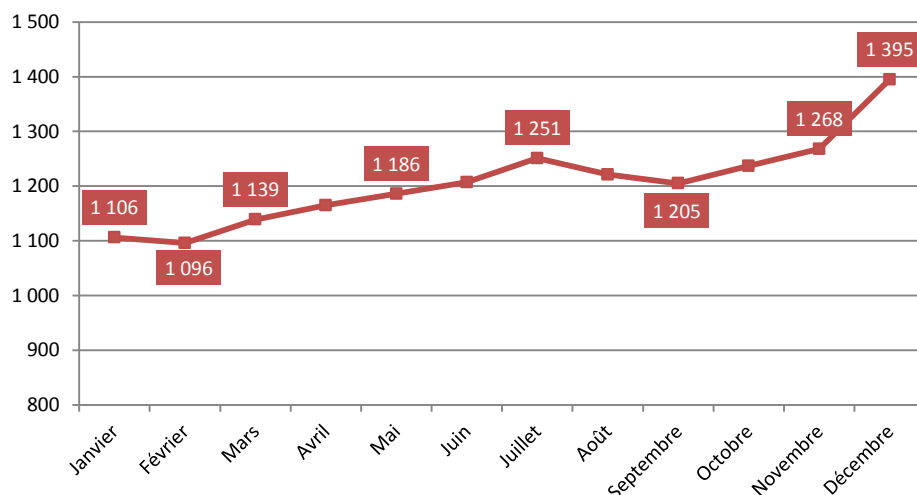
Source : INSEE DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie

Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

// Saisonnalité

Le multisalariat et la pluriactivité particulièrement développés dans les associations exerçant dans le domaine du sport rend difficile l'interprétation des données DADS sur la saisonnalité. Le croisement avec d'autres sources de données, et notamment d'autres indicateurs permettra de mieux appréhender l'aspect atypique de la courbe de l'emploi mensuel illustrée ci-dessous.

Nombre d'emploi à la fin de chaque mois en 2009 – Activités liés au sport



Source : INSEE DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie

Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

// Chiffres clés

Au 31 décembre 2009, la région Basse-Normandie comptait **270 établissements** associatifs employeurs dans le domaine des activités socio-culturelles et de l'animation, soit 1/3 des établissements du champ de la jeunesse et des sports. Avec **1 953 emplois** (1 510 ETP), ce domaine emploie 58% des salariés du champ jeunesse et sports (63% des ETP).

Activités socio-culturelles et animation :

- 270 établissements
- 1 953 emplois
- 7,2 emplois par établissements (5,6 ETP)

Type d'associations :

- Centres aérés, centres de vacances, accueil jeune enfant (crèches, garderie)
- Associations d'éducation populaire (MJC, MFR, La Ligue, Les Francas, etc.)

Chiffres clés du domaine « activités socio-culturelles et animation »

	Activités socio-culturelles	Champ jeunesse et sports	Part de la catégorie Activités socio-culturelles
Nombre d'établissement	270	839	32,1%
Effectif salarié	1 953	3 348	58,3%
ETP	1 510,58	2 395,61	63,1%
Masse salariale brute	34 306 248	55 163 367	62,2%
Masse salariale brute par ETP	22 711	23 027	
Effectif /ETP	0,77	0,72	

Source : INSEE DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie

Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

Chiffres clés par secteur d'activité

Secteur (NAF 700)	Nb établissement	Effectif salarié	Nb emploi moyen	ETP	Masse salariale
5520Z - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	32	268	8,4	297,27	6 434 528
8891A - Accueil de jeunes enfants	55	366	6,7	262,53	5 225 139
9004Z - Gestion de salles de spectacles	11	51	4,6	41,97	1 111 652
9329Z - Autres activités récréatives et de loisirs	18	57	3,2	41,69	894 870
9499Z - Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	154	1 203	7,8	864,39	20 549 510
Résidus (1)	S	8	S	2,73	90 549
TT - Toutes Activités confondues	270	1953	7,2	1510,58	34 306 248

S : secret statistique (1) Certaines associations ont connu une modification de leur code d'activité affectant à la marge la ventilation des données sur l'emploi

Source : INSEE DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie

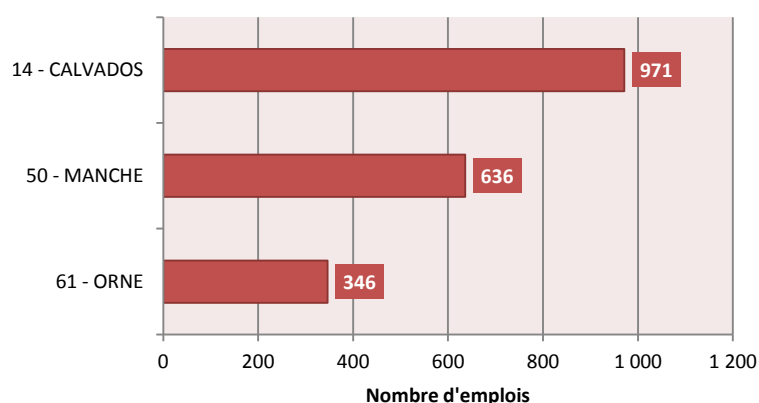
Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

// Localisation de l'activité

Cartographie des associations employeuses en Basse-Normandie (cf. page 3)

La répartition spatiale des établissements associatifs employeurs du secteur de l'animation et des activités socio-culturelles est très inégale d'un territoire à l'autre. Dans le Calvados, les associations employeuses sont très concentrées dans le Pays de Caen et sur le littoral (côte de Nacre, côte Fleury), avec un maillage dense et une forte concentration sur l'agglomération caennaise. En revanche, dans le pays d'Auge, le Bessin et le Virois, le maillage est plus lâche et le nombre d'associations employeuses apparaît en retrait dans les autres pôles urbains (Lisieux, Bayeux, Vire et Falaise). Dans le département de l'Orne, les associations employeuses sont implantées dans les principaux pôles urbains (Alençon, Flers), le tissu associatif est en revanche peu présent dans le Pays d'Ouche et dans le Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornais. Le tissu associatif employeur dans le département de la Manche apparaît plus dense et bien réparti sur le territoire, exception faite de l'Est du Cotentin. D'une manière générale, **le positionnement de plus en plus marquée des collectivités territoriales dans l'offre de services en faveur de l'animation et des activités socio-culturelles** peut expliquer la faiblesse du tissu associatif employeur sur certains territoires.

Répartition des emplois par département

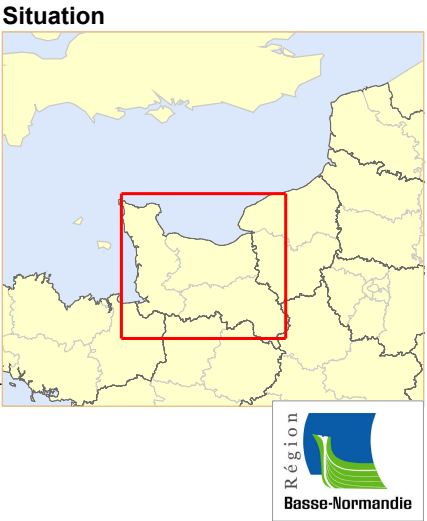
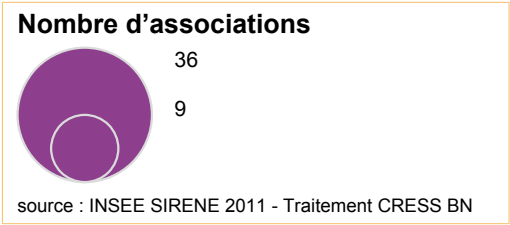
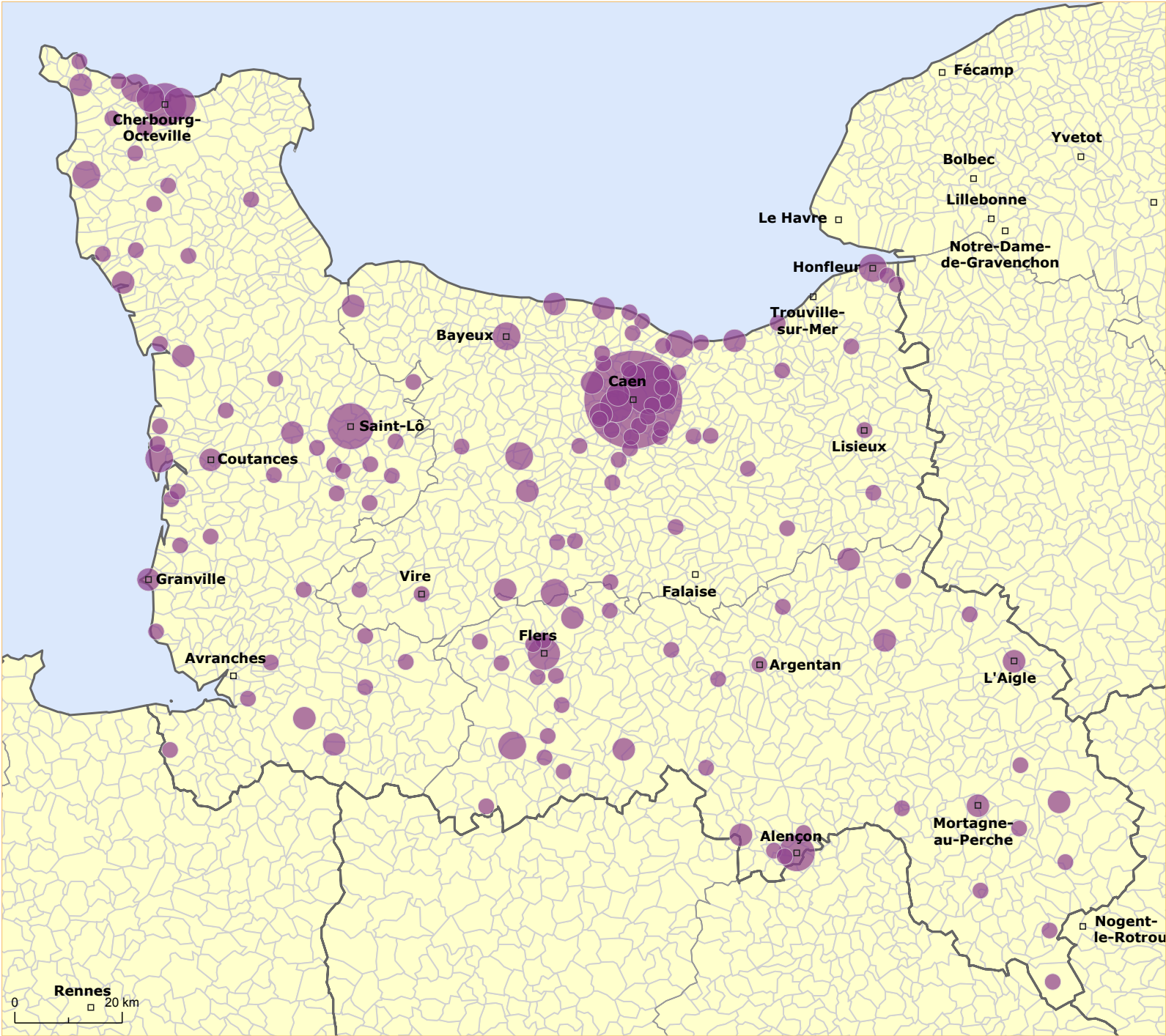


Source : INSEE DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie

Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

En comparaison avec le poids relatif occupé par l'emploi associatif tous secteurs confondus dans les départements bas-normands (Calvados : 46% ; Manche : 28%), les emplois dans le département du Calvados (50%) et celui de la Manche (33%) sont surreprésentés dans le domaine des activités socio-culturelles et de l'animation. En revanche, la part occupée par les emplois du domaine dans le département de l'Orne (17%) est inférieure à celle observée tous secteurs confondus (26%).

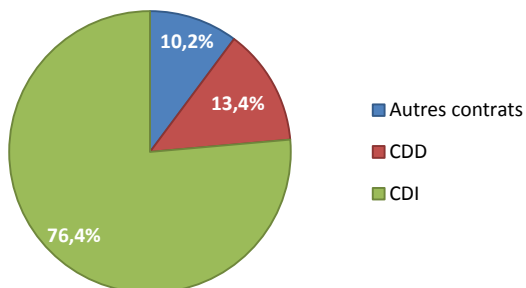
Activités socio-culturelles



// Conditions de travail

La plupart des salariés « permanents » sont en CDI (75%). Il faut cependant rappeler que le secteur de l'animation et des activités socio-culturelles est caractérisé par une forte présence d'emplois saisonniers, non pris en compte dans ce graphique. S'agissant des conditions d'emploi, la répartition des emplois selon leur nature (CDD, CDI, etc...) est relativement similaire chez les hommes et les femmes.

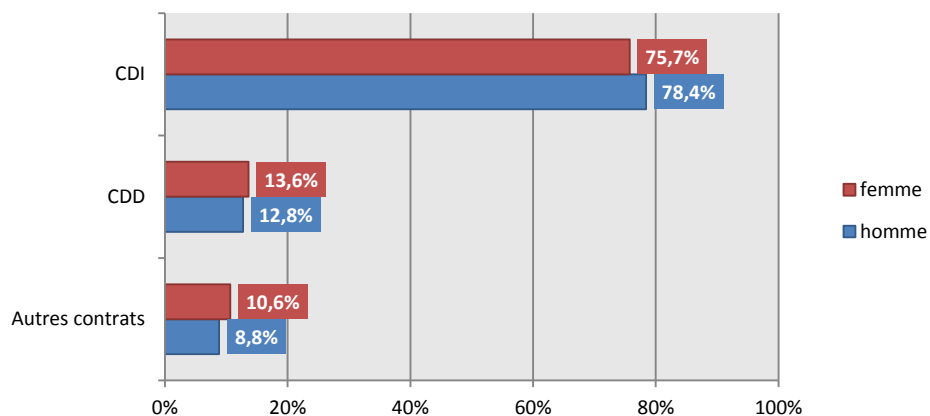
Répartition par contrats de travail



Source : INSEE DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie

Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

Répartition des contrats de travail par genre



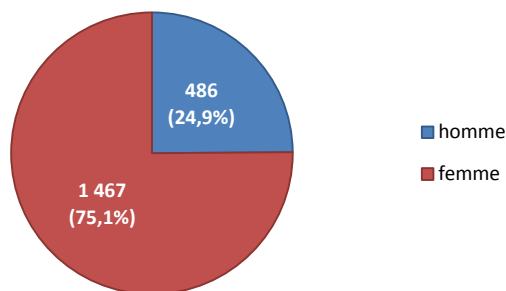
Source : INSEE DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie

Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

// Profil des salariés

Les emplois sont fortement féminisés dans l'animation et les activités socio-culturelles, les femmes y représentent trois quarts des effectifs. La répartition des salariés par tranche d'âge fait apparaître **une part faible des salariés âgés de plus de 55 ans (8,3%)**. Au regard des problématiques d'anticipation de départs à la retraite rencontrées dans les associations pour d'autres secteurs d'activités, le domaine des activités socio-culturelles et de l'animation est plutôt préservé. Une étude¹ menée par la CRESS Basse-Normandie montre que les salariés âgés de plus de 50 ans représentent 25,3% des emplois en 2009, ceux âgés de plus de 55 ans représentent 11,6% des effectifs salariés.

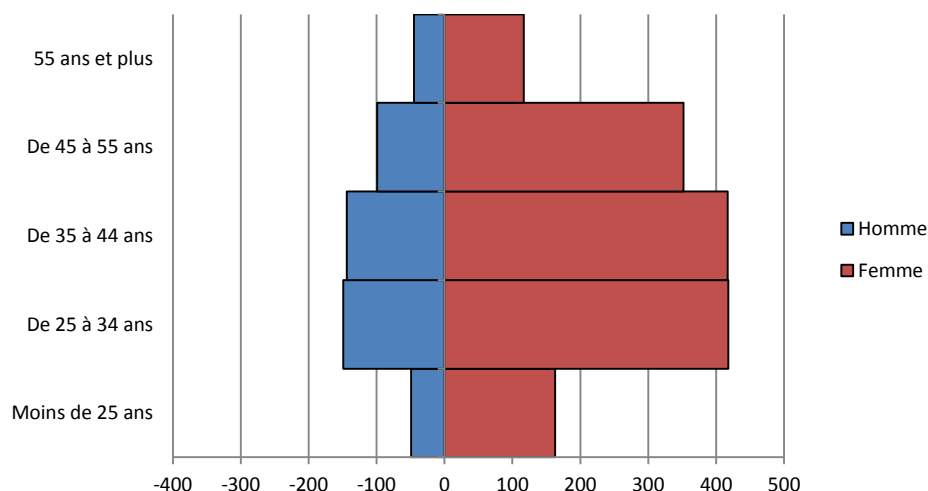
Répartition des salariés par genre



Source : INSEE DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie

Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

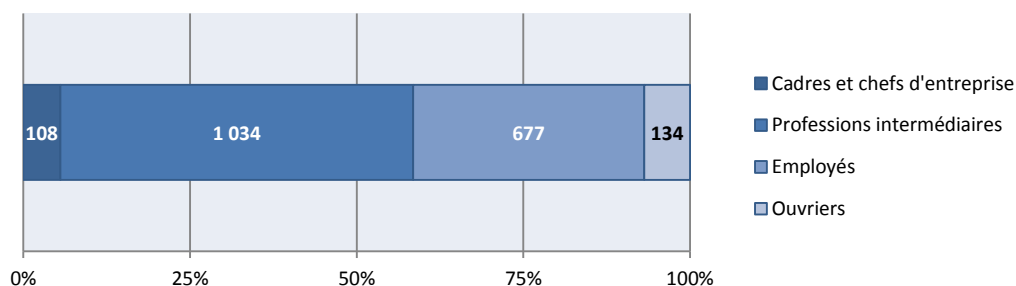
Répartition des salariés par tranche d'âge et par genre



Source : INSEE DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie

Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

Les emplois par catégorie socio-professionnelle (CSP)



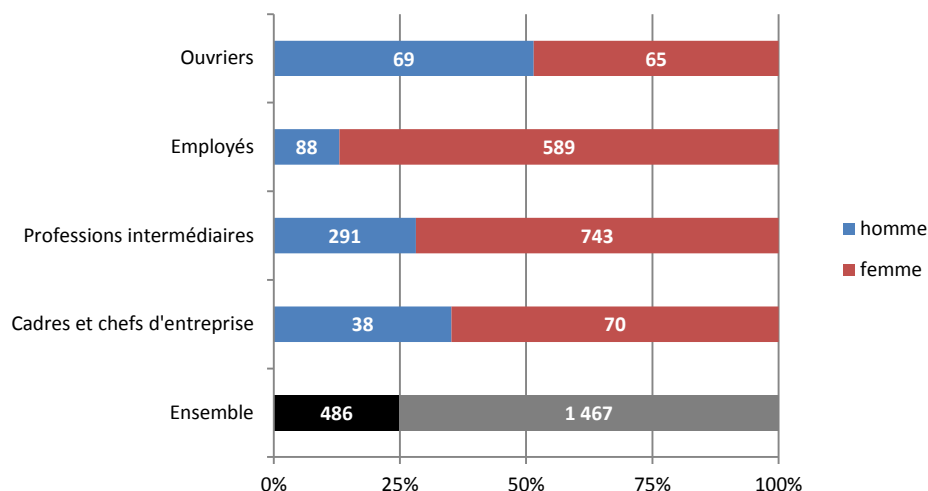
Source : INSEE DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie

Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

¹ Les séniors et l'emploi dans l'économie sociale et solidaire en Basse-Normandie – Observatoire régional de l'ESS - CRESS Basse-Normandie – septembre 2009

La proportion de cadres (5,5%) et d'employés (34,7%) est plus importante dans le domaine des activités socio-culturelles et de l'animation en comparaison avec l'ensemble du champ jeunesse et sports (respectivement 5% et 28,9%). La proportion d'hommes à occuper des fonctions d'encadrement (7,8%) est plus élevée que chez les femmes (4,8%), même si le nombre de femmes sur les fonctions d'encadrement est bien plus important que le nombre d'hommes.

Répartition des emplois par genre et par catégories socio-professionnelle (CSP)



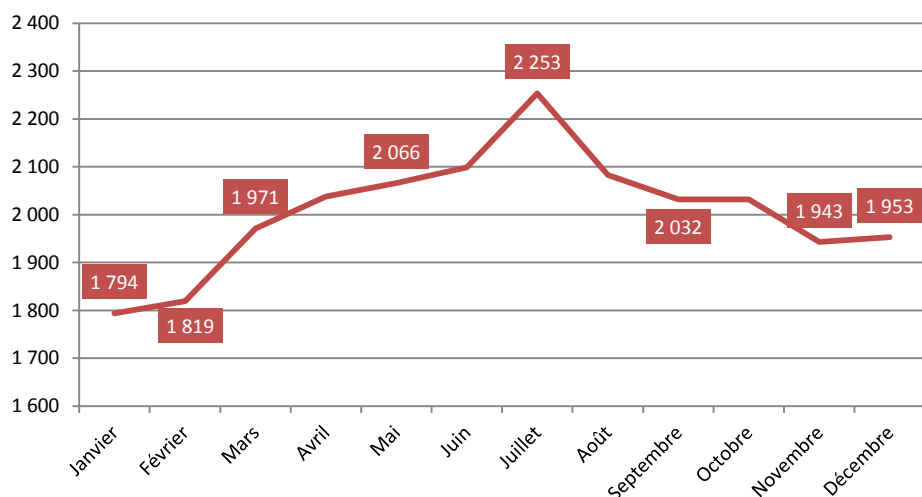
Source : INSEE DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie

Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

// Saisonnalité

Dans le graphique ci-dessous, le phénomène de saisonnalité est atténué puisque les animateurs occasionnels ou les animateurs n'ayant pas perçu une rémunération au moins égale à 3 SMIC mensuels ou n'ayant pas travaillé au moins 30 jours ou 120 heures, ne sont pas comptabilisés dans le champ des postes « non annexes ». Une enquête récente² auprès des accueils collectifs de mineurs du Calvados (accueil de loisirs inscrits dans la Charte qualité) montre qu'environ 40% des animateurs volontaires exercent moins de 30 jours par an dans le milieu associatif. Au maximum, ils sont autorisés à travailler au plus 80 jours par année. Il est à rappeler que l'enquête BMO³ révèle une forte proportion d'intentions d'embauche ciblant des emplois saisonniers dans les métiers de l'animation (entre 80% et 90% selon les années), quelle que soit la durée du contrat saisonnier. Malgré ces précautions d'analyse, l'effet de la saisonnalité est plus marqué dans le domaine de l'animation et des activités socio-culturelles que dans l'ensemble du champ jeunesse et sports.

Nombre d'emploi à la fin de chaque mois en 2009 – Activités socio-culturelles et animation



Source : INSEE DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie / Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

² Enquête sur l'animation volontaire dans le Calvados - DDCS du Calvados et DRJSCS de Basse-Normandie - 2011

³ L'enquête BMO (Besoins en Main d'œuvre) est menée annuellement par Pôle Emploi et mesure les intentions de recrutements des employeurs